

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Programme : construction d'un immeuble de 10 logements locatifs sociaux

Au 69, boulevard Emile Zola à Oullins

OBJET:

Le groupe ICF habitat Sud Est Méditerranée est bénéficiaire d'une autorisation de construire un immeuble de 10 logements locatifs sociaux sur la parcelle cadastrée AI 577 sise 69, boulevard Emile Zola à OULLINS.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de l'aide financière accordée par la commune d'Oullins à cette opération.

Entre les soussignés :

La **commune d'Oullins**, représentée par son Maire en exercice, Clotilde POUZERGUE autorisée aux fins des présentes par la délibération n°2020_8 adoptée en séance du Conseil municipal du 08 Octobre 2020,

D'UNE PART,

ET

La SA d'HLM ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE – Représentée par Madame Annick IZIER-domiciliée 118-124 boulevard Vivier Merle-69003 LYON

D'AUTRE PART,

Il a préalablement été exposé ce qui suit :

Les participations des collectivités locales, dont la ville d'Oullins, s'inscrivent dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLUS CD ou PLA d'intégration)

Par délibération n° 2015-0376 en date du 11 mai 2015, le Conseil de Communauté a décidé de passer une convention avec l'Etat, pour la gestion des aides à la pierre lors de la période 2015-2020.

C'est pourquoi, à l'appui de cette nouvelle convention cadre qui fixe les objectifs et les moyens de production de logements sociaux, le groupe ICF HABITAT SUD EST MEDITERRANEE s'engage à réaliser une opération de construction d'un immeuble de 10 logements locatifs sociaux répartis de la façon suivante :

- 3 logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)
- 4 logements en Prêt Locatif à usage social (PLUS)
- 3 logements en Prêt Locatif Social (PLS)

Une convention sera signée avec l'Etat, ouvrant des droits APL à chaque locataire sous réserve d'un plafond de ressources à ne pas dépasser.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Financement de l'opération

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon en date du 9 mars 2009 précisant les règles de participation financière aux opérations de logement social et de logement des populations défavorisées.

Vu la délibération n° 2020_01 conseil Municipal de la ville d'Oullins en date du 17 décembre 2020 qui accorde à ICF Habitat une subvention pour contribuer à la réalisation de cette opération de 10 logements sociaux, dont 4 sont financés par un prêt locatif à usage social ou PLUS (construction) auquel s'ajoute un prêt locatif aidé d'intégration ou PLAI (construction) pour 3 logements

Article 2 : Subvention de la ville d'Oullins

Conformément à la délibération n°2020- du 17 décembre 2020, la ville d'Oullins décide d'accorder une aide financière à l'opération de réalisation de 7 logements locatifs sociaux, pour un montant total de 17 944 € soit 35 € par mètre carré de surface utile répartis comme suit :

- 10 510 € pour les PLUS
- 7434 € pour les PLAI

Article 3 : Réserve de logements

En contrepartie de l'aide financière accordée par la Ville d'Oullins, un droit à présentation de candidat lui sera accordé.

Le volume des droits de réserve par réservataire sera défini en fonction du montage financier global de l'opération. Les informations relatives aux caractéristiques de chaque logement seront communiquées à la Ville en amont de la commercialisation.

Article 4 : Versement des fonds

Le versement sera effectué par virement à l'ordre d'ICF SUD EST MEDITERRANEE sur le compte ouvert auprès de la Société Générale Paris Montmartre Entreprise



Article 5 – Restitution ou annulation éventuelle de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville d'Oullins des conditions d'exécution de la convention, la Ville peut suspendre, diminuer, remettre en cause ou exiger le reversement de la subvention en tout ou partie des sommes déjà versées ou à venir.

En quatre exemplaires originaux

Fait à

Le

Pour la ville d'Oullins,
Le Maire
Clotilde POUZERGUE

Pour ICF SUD EST MEDITERRANEE
La Présidente du Directoire
Annick IZIER